

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 42
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-36 :

Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située au 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD) 2022-2026.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n°13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n°14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,
 VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 17 mars 2025,
 VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2025,
 VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 271 263 €,
 VU la participation de l'Anah qui s'élève à 176 332 €,
 CONSIDERANT que Metz Métropole participe à hauteur de 15 % HT des travaux subventionnés par l'Anah, dans la limite de 1 500 € par logement,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la copropriété Gabriel Pierné, située 1-11 rue Gabriel Pierné à Metz, en accordant les montants de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Numéros de dossier	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz

anp vk

1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057030508	Intervention sur colonne des eaux usées	31 127 €	20 233 €	4 669 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057030506	Ascenseur Tour Remplacement machine traction Porte palière Téléalarme entrée	164 394 €	106 865 €	24 659 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057033142	Création d'un circuit de chauffage appart n°5	4 624 €	3 006 €	694 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057033143	Réseaux et sécurité incendie	10 165 €	6 607 €	1 525 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057033144	Résidentialisation barre	5 215 €	3 390 €	782 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057033393	Sécurisation du hall d'entrée (11) Honoraires Maître d'œuvre Repérage Amiante Avant Travaux Sécurité et protection de la Santé	48 738 €	31 681 €	7 311 €
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	057034243	Travaux eaux usées sur colonne Remplacement carte opérateur ascenseur Sécurisation accès toit	7 000 €	4 550 €	1 050 €
Total			271 263 €	176 332 €	40 690 €

DECIDE d'affecter 40 690 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

Metz, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance


Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20250616-2025-06-BD36-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD36
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située au 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD) 2022-2026.
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD36-DE
Document principal : 99_DE-36.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:06	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:07	En cours de transmission	
18/06/25 14:08	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:13	Accusé de réception reçu	